

# Charte des usages de l'intelligence artificielle – INSP

Version applicable à compter du 1er septembre 2025

L'intelligence artificielle transforme en profondeur nos manières d'apprendre, de produire et de collaborer. L'INSP promeut un usage responsable, éthique et éclairé de ces technologies.

Cette charte pose un cadre commun, partagé par l'ensemble des publics de l'Institut, pour encourager une utilisation raisonnée de l'IA, tout en prévenant les dérives possibles.

Elle s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation, de responsabilisation et de soutien à l'évolution de nos pratiques. Cette charte est évolutive et fera l'objet d'un réexamen annuel.

## Recommandations générales

L'usage de l'IA à l'INSP s'inscrit dans un cadre de déontologie du service public, fondé sur les principes de neutralité, d'égalité de traitement, de probité et d'exemplarité. Chaque agent, intervenant et élève incarne ces valeurs dans ses usages numériques.

Cette charte s'articule avec le règlement intérieur de l'Institut et à la charte informatique de l'INSP auxquels il convient de se référer.

## Objectifs

- **Fournir un cadre clair et lisible** pour accompagner les usages d'outils d'IA dans les activités de formation, d'évaluation, de recherche, de gestion et de production.
- **Encourager des usages responsables et transparents**, en veillant au respect des données, à la qualité des productions et à la compréhension des apports réels de l'IA.
- **Prévenir les risques liés à la confidentialité, aux biais, aux erreurs de contenu ou aux usages non maîtrisés** dans un contexte académique ou professionnel.
- **Favoriser une culture commune de l'IA au sein de l'Institut**, en soutenant la montée en compétence progressive des agents, élèves, intervenants et jurys.
- **Garantir l'équité et la déontologie** dans les processus d'analyse, d'évaluation, d'apprentissage et de prise de décision, dans un cadre démocratique, notamment face aux inégalités d'accès aux outils.

## Les 5 piliers communs à tous les usagers

### 1. Responsabilité



Chaque usager est pleinement responsable des contenus qu'il produit, même lorsqu'ils sont assistés par une IA. L'outil ne dispense ni de vérifier l'exactitude des propos, ni d'assumer la portée de ce qui est diffusé.

### 3. Esprit critique



L'IA doit renforcer les capacités de réflexion et d'analyse, non les remplacer. Elle est un levier d'apprentissage si elle est utilisée avec discernement, recul et dans une logique de curiosité et de progression.

### 5. Ethique et sobriété



L'INSP promeut un usage raisonné, éthique et mesuré des outils d'IA, en cohérence avec les valeurs du service public. Cela suppose de questionner la finalité, la pertinence et l'impact écologique de chaque usage.

### 2. Données et sécurité



Les outils d'IA en accès libre ne doivent pas être utilisés pour traiter ou transmettre des données sensibles, personnelles ou confidentielles. La vigilance s'impose sur la nature des informations saisies, ainsi que sur les plateformes utilisées.

### 4. Transparence



L'usage de l'IA dans une production (livrables, travaux académiques, notes, documents administratifs, etc) doit être systématiquement mentionné. Cette transparence permet de préserver l'équité, la confiance et l'intégrité des travaux réalisés.

## RGPD

L'usage d'une IA ne dispense pas du respect du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

En conséquence, il est **interdit d'introduire dans un outil d'IA des données personnelles ou identifiantes**. Les contenus doivent être anonymisés ou rendus non sensibles avant tout traitement.

Le RGPD interdit le traitement de données personnelles sans base légale. Par conséquent, dans vos interactions avec un outil d'IA (prompt, document à analyser, etc.), il est strictement interdit d'insérer :

### Données identifiantes

- Nom complet, date et lieu de naissance
- Adresse postale, adresse e-mail (pro/perso), numéro de téléphone
- Identifiants professionnels (n° RH, matricule...)



### Données personnelles sensibles

- État de santé
- Données génétiques ou biométriques
- Origine raciale ou ethnique
- Opinions politiques
- Convictions religieuses ou philosophiques
- Appartenance syndicale
- Orientation sexuelle ou données liées à la vie sexuelle

### À savoir

Même un prénom accompagné d'un contexte spécifique (ex. : « Julie, responsable des admissions ») peut suffire à identifier indirectement une personne.

Par précaution, tout prompt ou contenu doit être anonymisé ou rédigé en termes génériques : utiliser « Madame X », « un agent administratif », etc.

## Environnement

Un usage sobre et raisonné des outils d'IA participe à une démarche éthique et responsable. Utiliser l'IA uniquement lorsque c'est pertinent, c'est aussi limiter notre empreinte numérique.

Le recours à l'intelligence artificielle a un coût écologique souvent méconnu (entraînement du modèle, requêtes...).

Une seule requête dans un modèle de grande taille (type ChatGPT-4) **consomme 4 à 5 fois plus d'énergie qu'une recherche Google.**

  
**x 4,5**

Si l'impact d'une requête seule reste minime, c'est leur nombre colossal qui compte : **ChatGPT traite environ 2,5 milliards de requêtes par jour.**

À cette échelle, un coût énergétique infime par interaction devient rapidement un enjeu environnemental majeur.

| Type d'usage                                                      | Consommation                                                 | Équivalent                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 requête courte (GPT-4o)                                         | ~ 0.32 ml d'eau                                              | Une ampoule LED allumée ~3 minutes                                                   |
| 2.5 milliards de requêtes<br>(1 journée de requêtes sur chat GPT) | ~ 2,9 GWh/jour<br>~ 4 millions L d'eau/jour                  | Consommation quotidienne de :<br>~260 foyers en électricité<br>~13 000 foyers en eau |
| Empreinte annuelle GPT-4o                                         | ~1,6 milliard L d'eau<br>(refroidissement et infrastructure) | Besoins annuels en eau potable de<br>~1,2 million de personnes                       |

## Élèves, étudiants, auditeurs et stagiaires

**Vous êtes nombreux à expérimenter l'intelligence artificielle pour rédiger, explorer ou apprendre. Cette charte vous accompagne dans un usage responsable, éthique et conforme aux exigences académiques et professionnelles de l'Institut.**

**À noter : les équipes pédagogique et scientifique se réservent le droit d'interdire l'usage de l'intelligence artificielle dans certains contextes**

### Je m'engage à :

- Respecter les préconisations de l'INSP et de l'entité qui m'accueille en stage
- Ne pas contourner les exigences pédagogiques et académiques qui excluraient le recours à des outils d'IA
- Mentionner explicitement l'usage d'une IA
- Ne mobiliser l'IA qu'en tant qu'outil de soutien, en gardant la maîtrise et la compréhension de ce que je produis
- Être acteur d'un usage sobre, respectueux de l'éthique académique et de l'environnement

### Bons réflexes



Soyez clair sur votre usage de l'IA : un appui ponctuel, pas une substitution intégrale



L'IA peut suggérer une formulation, mais tout travail produit doit être relu, vérifié et adapté avec un regard critique



En stage, respectez les règles et la politique du lieu d'accueil : certaines structures interdisent ou restreignent l'usage de l'IA



Soyez attentif aux questions d'intégrité professionnelle / académique : les usages d'IA doivent rester compatibles avec les attendus de la formation, de la recherche et l'éthique de l'élève administrateur

### À éviter



Ne pas copier-coller de sujets, d'évaluations, de documents internes à l'INSP (ex : supports de cours, fiches de cadrage) ou liés à vos stages dans un outil d'IA en accès libre



Ne pas alimenter d'outil d'IA avec des données personnelles, ni des documents non publics



Ne pas utiliser l'IA pour produire un travail sans compréhension du fond ni socle de connaissances : la réflexion et l'analyse personnelles sont déterminantes dans vos apprentissages

L'apprenant reste entièrement responsable de sa production finale, indépendamment des outils ou sources utilisés. L'usage de l'IA ne dispense pas d'un travail personnel approfondi, ni du croisement et de la vérification rigoureuse des sources d'information.



Tout usage de l'IA dans des travaux doit être indiqué de manière explicite. Pour citer l'usage de l'IA dans des travaux, voici quelques exemples :

- « Ce document a été rédigé avec l'aide de ChatGPT (version GPT-4, utilisé le 12 avril 2024) pour la reformulation de plusieurs paragraphes. »
- « J'ai utilisé Copilot (Copilot, version 2.0, 15 mai 2025) pour générer un premier brouillon du plan de la partie II. »
- « L'outil DeepL (version gratuite, consultée le 10 mai 2024) a été utilisé pour traduire l'article cité dans l'annexe 2. »

### En pratique

Reformuler un paragraphe dans le cadre d'une production



Usage ponctuel, mentionné et avec relecture critique

Vérifier si un texte respecte une consigne ou un format attendu (ex. : note administrative)



Comprendre d'abord le sujet par soi-même

S'entraîner avec des cas pratiques ou générer des quiz de révision pour vérifier des connaissances ou la compréhension d'un sujet



Attention, l'IA peut générer des erreurs. Une connaissance du sujet est indispensable

Rédiger un premier jet pour un discours, une prise de parole ou un plan



L'IA peut aider (cela doit alors être mentionné), mais le contenu doit être retravaillé

Utiliser l'IA en stage



Seulement si autorisé par le lieu d'accueil et sans données sensibles

Utiliser des documents internes de cours ou d'évaluation dans une IA



Ces contenus sont confidentiels et non destinés à être partagés, sauf autorisation expresse de l'intervenant